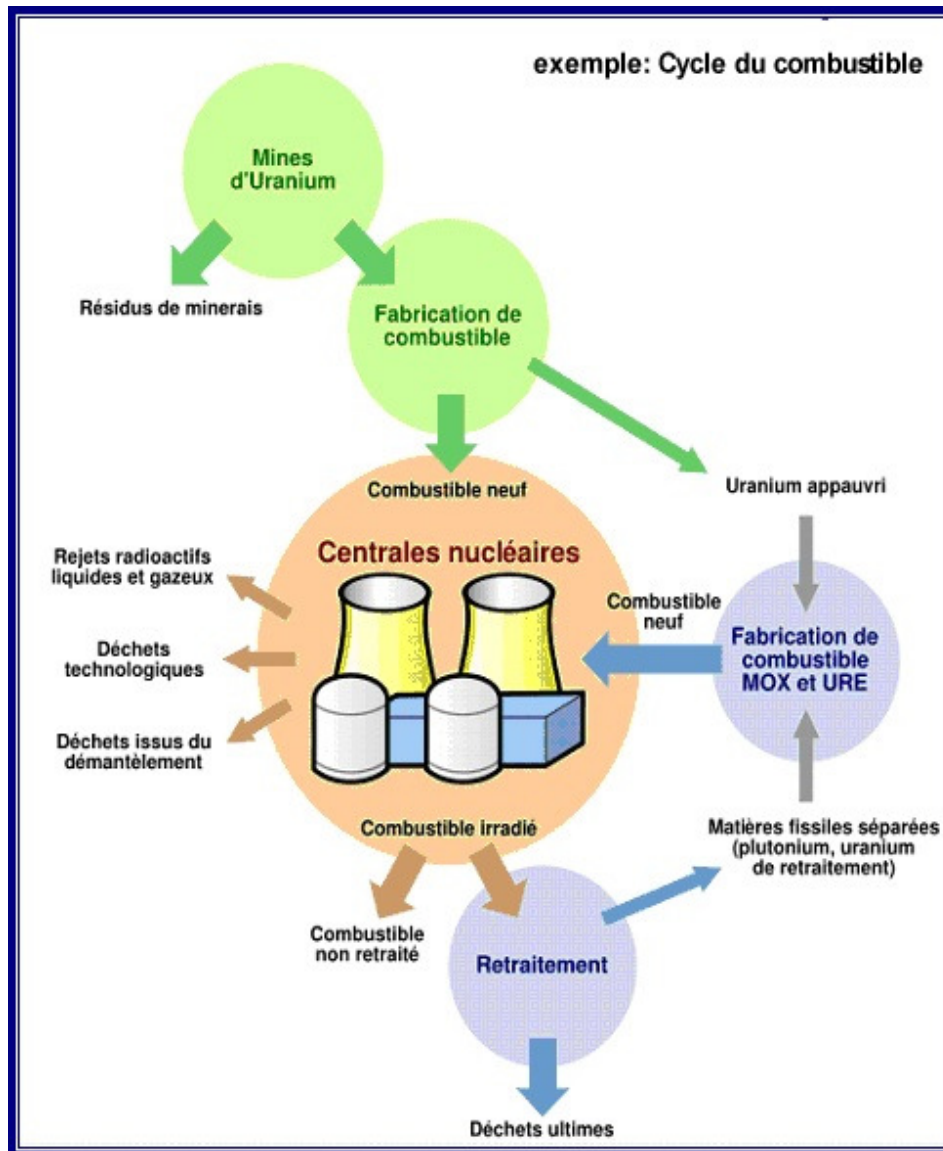


TRAITEMENT ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS NUCLEAIRES



Le traitement et le conditionnement des déchets radioactifs a toujours été une préoccupation majeure pour les responsables du développement de l'énergie nucléaire en France avec pour objectifs principaux :

- la réduction des quantités de déchets à la source,
- le tri des déchets en fonction de leur radioactivité et de leur décroissance radioactive.

La gestion des déchets radioactifs est basée sur des filières, traitement, conditionnement, entreposage et stockage. Ces dernières années, les recherches pour améliorer l'existant se font dans le cadre de deux lois importantes : la loi du 30 décembre 1991 prolongée par celle du 28 juin 2006.

Trois axes de recherches ont été définis :

- la séparation / transmutation pour réduire la radiotoxicité des colis de déchets,
- le stockage réversible en couche géologique profonde
- l'entreposage de longue durée

Les recherches ont déjà permis d'obtenir des résultats importants dans la séparation des actinides. La faisabilité scientifique de la transmutation est démontrée. Des avancées ont été obtenues sur l'entreposage et le stockage des déchets